

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2025 à 19 h

Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2025

Le compte rendu de la réunion du 14 mars 2025 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est approuvé à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations 2025

Les demandes de subventions ont été déposées en mairie. La commission a étudié les dossiers et émis un avis. Le Conseil a procédé aux votes des subventions 2025 (voir tableau en annexe). Il est à noter que seuls les dossiers complets se voient attribuer une subvention. Le conseil municipal statuera lors d'une prochaine réunion sur les dossiers qui auront été complétés tardivement.

Isolation extérieure pignon de la maison des associations

Monsieur le Maire présente le devis d'Isolba d'un montant de 13209.47 € TTC pour l'isolation extérieure du pignon de la MDA. Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux.

Etude aménagement des Maupinières

Afin de réaliser l'aménagement des Maupinières en même temps que la résidence de la Donnette, l'Agence Départementale d'Ingénierie propose de réaliser une étude préliminaire avec une analyse de la situation existante et des propositions d'orientations d'aménagement pour un montant de 4536 € TTC.

vote des taxes

Monsieur le Maire a transmis l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les bases ayant augmenté de 1.7 %, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.03%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.62 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.48 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux.

Vote du budget 2025

Un projet de budget prévisionnel 2024 de la Commune a été adressé aux conseillers municipaux. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 1.528.861,00 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 1.917.425,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de voter le budget 2025 de la Commune.
- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Vote du budget 2025

Un projet de budget prévisionnel 2024 de la Régie assainissement a été adressé aux conseillers municipaux. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 137 710,00 €

Section d'investissement (Dépenses et recettes) : 173 187,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le budget 2025 de la régie assainissement.

Vote du budget 2025

Un projet de budget prévisionnel 2025 de la station-service a été adressé aux conseillers municipaux. Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) : 802 117,00 €

Section d'investissement (Dépenses) : 7 692,00 €

(recettes) : 51.982,13 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le budget 2025 de la station service.

ENS convention PNR

Le Parc Naturel Régional du Perche accompagne la Commune de Bretoncelles dans sa démarche de restauration de la ripisylve et de la gestion de l'agent pathogène sur l'espace naturel sensible « vallées et Marais de Bretoncelles »

Un premier plan de financement a été adopté lors du Bureau Syndical du 2 octobre 2023, puis actualisé au Bureau Syndical du 8 avril 2024. Toutefois, une nouvelle modification est nécessaire, à la suite de la réception de la convention d'aide du FEDER Normandie, qui intègre ce projet aux opérations de gestion des milieux aquatiques du contrat territorial Huisne amont, avec un taux de financement de 25.69 %.

Ainsi, en complément des fonds FEDER de la Région Normandie, le Parc a décidé de solliciter une aide du Conseil Départemental de l'Orne à hauteur de 20 % du budget total. Les 54.31 % restants seraient pris en charge par la Commune de Bretoncelles

Deux conventions de partenariat sont proposées pour encadrer la restauration de la ripisylve malade de l'ENS « Vallées et marais de Bretoncelles », entre :

- le parc du Perche et la Commune de Bretoncelles
- Le parc du Perche, la Commune de Bretoncelles et les propriétaires de parcelles concernées.

Le bureau syndical du Parc a validé le plan de financement. Le montant total des travaux s'élève à 69396 € TTC. Le reste à charge de la Commune de Bretoncelles est de 37689 € (déduction faite des subvention FEDER 17828 € et du Conseil Départemental 13879 €)

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prévoir la dépense sur le budget primitif 2025 soit 37689 €
- D'autoriser M. Le Maire à signer les deux conventions de partenariat proposées.

Feu d'artifice

Monsieur le Maire présente le devis établi par JG pyrotechnie pour le tir du feu d'artifice du 19 juillet 2025 d'un montant de 5200 €. Il est accepté à l'unanimité.

Prochaine réunion le 23 mai 2025, 11 juillet à 19 h

Associations Bretoncelloises	vote
ABEL	100.00 €
APE	2 000.00 €
AACVC	100.00 €
Adgarios	200.00 €
Amicale des sapeurs pompiers	820.00 €
Badminton	1 300.00 €
Boule Bretoncelloise	100.00 €
Bretoncelles patrimoine Nature	1 200.00 €
Etrier Bretoncellois	800.00 €

Associations Bretoncelloises	vote
Gymnastique d'entretien	150.00 €
Halem théâtre	500.00 €
La Pélerine	400.00 €
Les perchés du Art tae	1 000.00 €
Les pousses solidaires	1 000.00 €
Old School	500.00 €
OSE	500.00 €
Pongiste Cœur du Perche	1 000.00 €